



De bonnes pratiques pour la prise en charge du témoignage des survivantes

MIRIAM LEWIN

SURVIVANTE, JOURNALISTE ET OMBUDSMAN ARGENTINE

L'approche de l'entretien avec une survivante de violence sexuelle dans le contexte d'un conflit armé présente de multiples défis si l'on tient compte de la diversité sociale et culturelle et des ressources de résilience des femmes qui ont vécu cette expérience. Cependant, dans son double rôle de victime-survivante et de journaliste documentaliste, l'auteure formule, à partir de sa longue expérience, des recommandations qui peuvent être prises en compte avant, pendant et après le processus de collecte d'informations.

La dictature civilo-militaire argentine a régné sur le pays de 1976 à 1983. Toutes les institutions démocratiques ont été dissoutes, et le militantisme social, syndical, politique et même religieux a été persécuté. La méthodologie répressive comprenait comme outil principal la disparition forcée de personnes, qui commençait par des enlèvements par des bandes armées paramilitaires et parapolicières en civil, des interrogatoires sous la torture dans des centres de détention clandestins et l'élimination physique dans des vols de la mort qui lâchaient des corps drogués dans l'océan, de fausses confrontations armées ou d'autres systèmes, comme les faire sauter avec des explosifs et les enterrer dans le sol.

Le terrorisme d'État a également utilisé d'autres méthodes. Les femmes enceintes détenues illégalement ont été maintenues en vie jusqu'à leur accouchement dans des installations militaires, dans des conditions précaires. Leurs bébés étaient généralement donnés à des familles du cercle des forces armées qui ne pouvaient pas avoir d'enfants. Plus de cinq cents de ces cas n'ont toujours pas été localisés par Abuelas de Plaza de Mayo, le groupe qui enquête sur les vols d'enfants afin de rétablir leur identité.

Les militaires se sont également appropriés des biens matériels. Des maisons, des appartements, des fermes, des champs, des voitures et même des chevaux de course sont passés des mains des kidnappés à celles des répresseurs sous la contrainte.

Dans différents cas, dans le cadre de la politique argentine de la Mémoire, de la Vérité et de la Justice, les procédures judiciaires ont abouti à des condamnations pour ces crimes, malgré les lois du Point final et de l'Obéissance, de 1987 jusqu'au début des années 2000.

Mais il existe un mécanisme répressif qui, jusqu'à très récemment, n'était pas rendu visible, abordé ou compris : ni dans la société, ni dans les tribunaux, ni au sein des organisations de défense des droits de l'homme. Et peut-être n'est-il pas encore totalement compris. **C'est ce qu'Olga Wornat et moi-même, dans notre livre *Putas y Guerrilleras*, avons décidé d'appeler le terrorisme sexuel.** La violence sexuelle à l'encontre des femmes détenues disparues, que j'ai abordée dans mon double rôle de survivante et de chercheuse.

« *Le chemin vers l'obtention d'un témoignage complet peut être long* »

Bien que déjà en 1985, lors du procès des juntas, au cours duquel ont été jugés les membres des trois juntas successives du gouvernement dictatorial qui se sont succédé pendant sept ans, certaines femmes survivantes des centres de détention clandestins ont raconté avoir été victimes d'abus sexuels et de viols et témoins d'autres, cette question n'a pas fait l'objet du procès. Elena Alfaro, qui était détenue à El Vesubio, pour donner un exemple, a déclaré qu'elle avait été violée alors qu'elle était enceinte de quatre mois et que d'autres femmes en captivité avaient également été agressées sexuellement. Ce n'est que lorsque la Cour pénale de La Haye a déclaré les crimes sexuels crimes contre l'humanité que les procureurs ont commencé à demander aux témoins s'ils avaient été victimes ou avaient été témoins de tels actes. Et s'ils souhaitaient engager des poursuites pénales.

En Argentine, les crimes contre l'intégrité sexuelle sont poursuivis lorsque la volonté de la victime est présente. En d'autres termes, la victime peut décider de ne pas engager de poursuites lorsqu'elle estime que la procédure pourrait lui causer des souffrances supplémentaires. La question de savoir si cela est en contradiction avec le caractère de crime contre l'humanité et non contre la personne est une question à examiner.

En effet, dans certains cas, après avoir raconté ce qu'elles ont enduré, les femmes survivantes ont refusé de donner leur accord pour que les auteurs soient poursuivis. "Que Dieu les punisse" a été une de leur réponse.

La mécanique utilisée par les répresseurs, l'interrogatoire sous la torture comme méthode pour obtenir des informations qui conduiraient à de nouveaux enlèvements, incluait toujours la nudité. Pour une femme, et plus encore pour une adolescente, se retrouver à la merci de ses ravisseurs masculins, soumise à une table de torture, à l'application d'aiguillons électriques sur ses organes génitaux et ses seins, à des tripotages, à des remarques obscènes sur son corps, à des commentaires sur son comportement sexuel, à l'obligation de se doucher et de déféquer et d'uriner en public constituaient des actes d'humiliation.

Dans les différents centres de détention clandestins du pays, les viols étaient systématiques, mais avec des caractéristiques différentes. À La Cueva, à Mar del Plata, un centre de détention illégal appartenant à l'armée de l'air et situé dans l'aéroport de la ville, les nombreuses agressions sexuelles ont été commises par un sous-officier. Les biens immobiliers volés étaient réservés aux officiers, au personnel supérieur. À l'Escuela de Mecánica de la Armada, un camp d'extermination et de travail forcé de la marine argentine, le pouvoir d'abuser sexuellement des prisonnières était réservé exclusivement aux officiers, et si des sous-officiers étaient pris en flagrant délit de transgression de cette règle, ils pouvaient être punis. Mais dans ce centre, le chef du groupe avait donné des instructions spécifiques aux officiers pour qu'ils aient des "relations sexuelles" avec les captives. Du point de vue des marins, l'ESMA était un "centre de rééducation" pour les militants de la guérilla. Le comportement des femmes était surveillé. L'apparence "féminine", la coiffure, le maquillage, les vêtements, étaient considérés comme des symptômes de "récupération" des rôles féminins traditionnels. La soumission aux exigences sexuelles des marins et des camarades des forces connexes du corps répressif permettait d'obtenir quelques faveurs de ces derniers. Il en allait de la survie, puisque la grande majorité des personnes enlevées étaient éliminées au bout de quelques semaines ou mois, et que seule une minorité avait une chance de survivre si elle réussissait un test de sélection pour remplir certaines tâches d'entretien ou de production intellectuelle au sein du camp, comme c'était parfois le cas sous le nazisme.

Sur le nombre total de disparitions, un petit nombre seulement a survécu et témoigné. Les informations qu'ils ont fournies ont été cruciales pour le système judiciaire. Les cas qui ont constitué le procès des Juntas ont été obtenus à partir des déclarations faites devant la

CONADEP, un organe créé dans les premiers mois de la démocratie. Mais plus tard, également dans les procès successifs, l'identification des répresseurs par les survivants a été à la base de nombreuses accusations qui se sont cristallisées en condamnations.

À la sortie des camps, les stigmates attachés à ceux qui avaient réussi à s'en sortir vivants étaient différenciés selon le sexe. Pour les hommes, on les soupçonnait d'avoir collaboré avec les forces répressives en fournissant des informations, et d'être donc des "traîtres". Mais pour les femmes, il y avait aussi la conviction qu'en plus de dénoncer leurs camarades de combat, elles avaient eu des relations sexuelles avec leurs ravisseurs. Et que c'était un acte volontaire. Ana Longoni analyse cette question de manière très lucide dans son livre *Traiciones*. Tous les disparus étaient des traîtres, les femmes l'étaient aussi en plus d'être des prostituées.

Dans les nombreux entretiens que les ex-disparues ont eus avec des parents de personnes qui n'avaient pas survécu pour leur dire dans quelles circonstances ils avaient vu leurs proches, il y avait toujours une question finale, avec un regard accusateur, qui les chargeait de culpabilité. "Et toi, pourquoi as-tu survécu ?" La réalité est qu'il n'y avait pas de réponse logique, en raison des décisions arbitraires de la structure répressive illégale. **Une survivante de l'ESMA, Elisa Tokar, a contre-argumenté : "Pourquoi nous demandent-ils pourquoi nous avons survécu, mais ne leur demandent-ils pas pourquoi ils ont tué tant de personnes ?"**

Le retour au monde est difficile pour les femmes qui quittent les camps. En exil, elles étaient isolées car on supposait qu'elles étaient en contact avec les forces répressives. Lorsque quelqu'un disparaissait dans les barrios, le refrain fréquent était "il doit y avoir une raison, elles doivent avoir fait quelque chose". Quand elles sont réapparues, même au sein des mêmes organisations de défense des droits de l'homme qui réclamaient dans les marches anti-dictatoriales "Aparición con Vida", la phrase était la même. "Quelque chose a dû être fait" pour le garder en vie. Ce "quelque chose", dans leur imagination, incluait des rapports sexuels consensuels avec les kidnappeurs.

L'impossibilité d'obtenir une quelconque réparation en justice tant que les crimes n'étaient pas considérés comme des crimes contre l'humanité et imprescriptibles, a réduit les victimes au silence. Mais la stigmatisation et la suspicion leur ont causé de la honte et une mauvaise conscience. Dans les communautés plus conservatrices, cela avait plus de poids. La possibilité d'être exposées devant leurs enfants avait également du poids. Marta Candeloro, une survivante de La Cueva, a déclaré avoir été violée par le sous-officier Gregorio Molina après vingt-cinq ans. Elle ne l'a pas signalé plus tôt parce qu'elle ne voulait pas ajouter au traumatisme de son fils, et parce qu'elle supposait que le journal local, où son mari, un avocat disparu, était bien connu, titrerait "La femme de Maître Candeloro a été violée". Quand elle l'a fait, son fils était déjà adulte.

L'âge plus avancé des témoins féminins a été un facteur dans la révélation récente de délits sexuels. Ce n'est pas la même chose pour une jeune femme sexuellement active de révéler qu'elle a été violée que pour une femme plus âgée.

Contre toute attente et contre tout tabou, la réalité est qu'un nombre croissant d'affaires de crimes sexuels font l'objet d'une enquête grâce aux survivants. Même des officiers militaires de haut rang ont été condamnés, alors qu'ils n'avaient pas commis le crime eux-mêmes. Il est entendu qu'ils ont facilité le scénario de la commission des crimes en mettant à la disposition de leurs hommes, des femmes privées de tous leurs droits.

Cependant, de nombreuses survivantes sont encore en train de comprendre qu'elles sont des victimes et qu'il n'y a pas eu de consentement. Cela s'explique par le fait que, parfois, aucune violence physique n'a été nécessaire pour commettre le viol. Il n'y avait pas de couteau sous la gorge, ni de pistolet sur la tempe. Pas même des coups. C'est ce qui sème la confusion, ce qui génère la dissimulation et le silence. Le procureur Pablo Parenti, spécialisé dans les crimes contre l'humanité, a été clair en déclarant : "Même si la victime affirme qu'elle était amoureuse, il n'est pas possible de parler de consentement dans un centre de détention clandestin". Ce concept simple n'a pas encore été saisi par tous, et certains ne le comprendront peut-être jamais.

Avec l'avènement du féminisme en Argentine, un cadre théorique s'est répandu qui souligne, comme le dit l'anthropologue Rita Segato, que le violeur est un grand moralisateur. Il ne viole pas pour le plaisir, mais pour discipliner sa victime. Et s'intégrer dans une fraternité dont il veut faire partie. Les violeurs militaires voulaient apprendre aux captives comment être une bonne femme, et en même temps prouver à leurs pairs qu'ils étaient assez machos pour faire partie de cette fraternité répressive. Les marques psychologiques laissées sur les camarades militants des jeunes femmes qu'ils ont violées, habitués à protéger leurs femmes et réduits à l'impuissance par leurs ennemis, feraient l'objet d'un autre article.

Mais la question est de savoir comment interviewer des femmes qui ont vécu l'enfer de la maltraitance afin de documenter leur histoire à des fins différentes. Certes, il n'y a pas de recette unique, et elle peut varier ou s'assouplir en fonction de la situation, mais on peut énoncer quelques règles, que j'ai glanées dans ma double expérience de survivante et de documentaliste/journaliste.

La première consiste à leur demander s'ils préfèrent être présentés comme des victimes ou des survivants, ce qui en dit long sur leur subjectivité, sur l'endroit où ils se trouvent au moment de la rencontre. La deuxième chose est de se plonger au préalable dans le contexte historique. Il n'y a rien de plus démotivant pour une victime que de devoir expliquer des circonstances qui devraient être connues, ce qui la décourage et lui fait perdre du temps sur ce qui est crucial dans un témoignage ou un reportage.

En outre, quarante-cinq années se sont écoulées, de nombreuses règles sociales, historiques, politiques et même éthiques ont changé.

Il n'est pas possible d'interroger quelqu'un selon la logique d'aujourd'hui. Dans certains questionnaires, il y a souvent un empressement à générer une autocritique chez les victimes pour avoir participé à la lutte armée, même si ce n'est qu'entre les lignes. Il convient de comprendre que la situation géopolitique est différente. Cela génère également un malaise chez les personnes interrogées, à moins qu'il n'y ait une volonté ou un besoin de révisionnisme de leur part.

Le cadre choisi pour la réunion doit être calme et intime. L'endroit doit être sûr, calme et familier pour la personne interrogée. Il n'est pas conseillé d'enregistrer l'entretien ou de le filmer si cela n'est pas strictement nécessaire pour la première rencontre. Il peut être conseillé d'instaurer la confiance au cours d'une série de réunions avant de demander la permission d'enregistrer.

La patience est l'une des clés. Le chemin vers l'obtention d'un témoignage complet peut être long, impliquant des années de travail. L'impression que la personne interrogée garde des faits ou des détails pour elle doit être un signal d'alarme. Si elle les a révélés lors d'entretiens précédents, vous pouvez le lui faire remarquer. Parfois, il s'agit simplement d'un oubli résultant du passage du temps. D'autres fois, cela peut faire partie d'un mouvement de balancier, où la personne se sent habilitée à s'exprimer dans une certaine circonstance, mais le regrette ensuite, ou devient plus faible. Une solution peut être de laisser passer un certain temps et de reprendre contact, ou d'envoyer des questions par courrier.

Le visionnement et la lecture de témoignages de tribunaux, de documents graphiques et audiovisuels où la victime a témoigné avant le rendez-vous sont inévitables. Il est indiscutable que la connaissance préalable rend l'entretien plus fluide et que la perception d'une préparation prédispose favorablement la personne interrogée.

Si la personne interrogée est émue, il est conseillé de l'accompagner par le silence et l'empathie. Lui demander si elle veut interrompre l'entretien est un signe d'empathie envers le souvenir d'événements douloureux. Une écoute attentive est fondamentale, mais si la détresse s'aggrave, il est conseillé de suggérer une aide professionnelle.

L'explication de détails morbides ne doit pas être encouragée car elle peut entraîner une re-victimisation. Cependant, lorsque la personne interrogée commence à les donner, elle ne doit pas être retenue ou interrompue, car ce récit peut être nécessaire pour qu'elle puisse rendre compte de la cruauté de ce qu'elle a subi. Pour chaque personne, la réparation peut revêtir des caractéristiques différentes.

C'est pourquoi il est important de ne pas hésiter à poser des questions sur les problèmes et les situations. L'exclusion de certaines questions peut suggérer qu'il s'agit de quelque chose de sensible dont il vaut mieux ne pas parler parce que c'est gênant, et favoriser le silence, renforçant ainsi l'idée qu'il y avait quelque chose d'inacceptable dans le comportement des survivants, quelque chose qui ne devait pas être révélé.

Cependant, vous devez lui demander à la fin de la réunion si elle souhaite que ces détails soient inclus dans la publication, afin qu'elle puisse réfléchir aux conséquences sur sa vie, surtout lorsqu'elle appartient à une communauté ayant certains préjugés. Et si, avant de publier le matériel, la victime le regrette et nous contacte pour retirer l'autorisation de divulguer ou d'utiliser l'image, même si elle l'a signée, nous devons toujours écouter sa plainte, après avoir entendu ses raisons et évalué leur caractère raisonnable. Les questions et les expositions à forte charge émotionnelle sont susceptibles de générer des réactions imprévues et contradictoires. En d'autres termes, une personne qui semble fermement convaincue de donner un entretien peut se rétracter pour diverses raisons. Et elles doivent toutes être respectées.